

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France |
| Herausgeber: | Le messager suisse de France |
| Band: | 7 (1961) |
| Heft: | 4 |
| Rubrik: | Chronique fédérale |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

★ ★ ★

Une démission et une succession

Depuis assez longtemps, au moins depuis sa rentrée dans les rangs après son année présidentielle, l'on savait que M. Max Petitpierre, Conseiller fédéral depuis 1945, avait l'intention de se retirer. C'est au début de la session parlementaire de mars qu'il a officiellement fait savoir qu'il allait se retirer à la fin de juin. Malheureusement, il a dû s'alter quelques jours plus tard, à la suite d'une légère attaque cardiaque. Depuis lors, son état de santé s'est sensiblement amélioré, et il a pu prendre des vacances bien méritées.

L'opinion suisse est unanime à reconnaître les immenses services que cet homme calme, intelligent, pénétré et clairvoyant, a rendus aux relations étrangères de son pays, dangereusement isolé immédiatement après la guerre, jouissant de relations amicales universelles aujourd'hui.

La succession est d'emblée réglée. Le Conseil fédéral se composant de quatre Alémaniques et trois Romands, les radicieux alémaniques, dont deux tiers des électeurs et des mandataires parlementaires se trouvent en Suisse alémanique, n'ont jusqu'à présent pas de représentant au gouvernement. Ils en revendentiquent un, à juste titre, et personne ne le leur conteste. Le successeur de M. Petitpierre sera donc un Suisse alémanique. Le seul candidat entrant en ligne de compte est le ministre plénipotentiaire et directeur de la division du commerce, Hans Schaffner, âgé de 54 ans, citoyen du canton d'Argovie, un polyglotte qui connaît l'économie, la politique, le Parlement, l'administration. Il est visible que certains membres du Parlement auraient mieux aimé voir un des leurs, mais le groupe radical ayant fait certains efforts de faire élire M. Schaffner en décembre 1959, les Conseillers nationaux et aux états ne peuvent quère maintenant déclarer ce candidat formidable inapte.

Le peuple a dit non

Le 5 mars, le peuple suisse a donc repoussé la surtaxe sur la benzine de 7 centimes pour financer le réseau des routes nationales. Le Conseil fédéral ayant été questionné au sujet de ses projets il a prudemment déclaré qu'il allait tout de suite étudier une autre surtaxe, quelque peu plus souple, mais que de toutes façons, il n'entendait pas donner suite à la suggestion des associations routières de ne prélever que 3 centimes, ou 5 au maximum. Tant que le financement n'est pas assuré, il n'y aura pas de routes nationales. Mais ce financement sera assez rapidement assuré, parce que le flot des touristes étrangers, à Pâques, a une fois de plus, prouvé la nécessité des autoroutes au moins entre les grands centres du pays.

Les étrangers et le sol suisse

Les deux chambres ayant enfin adopté, mais fortement modifié le projet d'une loi spéciale dirigée contre l'acquisition de bien-fonds par des personnes vivant à

l'étranger, mesure qui a provoqué de vives, mais de vaines réactions de la part des Suisses à l'étranger, qui se sentent ainsi discriminés, toute acquisition qui ne sera pas à un développement industriel ou commercial sera à l'avenir soumise à une autorisation qui sera très certainement refusée dans la plupart des cas. Or, les Suisses à l'étranger, encore qu'ils peuvent s'attendre à l'octroi d'une telle autorisation si'ils veulent acheter une maison ou une parcelle en Suisse, craignent des représailles de la part des Etats où ils résident. Et, de toute façon, il n'est pas très élégant de voir un pays au cœur de l'Europe qui vit en partie du tourisme des étrangers dresser des barrières contre les mêmes étrangers. Mais si le Conseil fédéral et les Chambres n'avaient pas agi, ils auraient forcés par une initiative populaire qui aurait vraiment été « populaire ». Car les voilà, ces Suisses : Ils n'aiment pas qu'un étranger leur achète leurs terres, mais s'il paye un prix alléchant, ils sont prêts à vendre...

Un milliard pour l'armement

Un milliard et 16 millions de francs ont été adoptés sans discussion ou opposition sérieuse pour le renforcement de l'armement, particulièrement pour l'équipement des futures divisions blindées et la motorisation de l'infanterie. L'économie florissante et les revenus du fisc si réjouissants pour l'exercice 1960, permettent de financer ces dépenses sans grandes difficultés. A part les quelques communistes et pacifistes de gauche, les groupes parlementaires, autrefois si sceptiques à l'égard des dépenses militaires, les avalent pour ainsi dire comme une pilule de tous les jours. Et prochainement, ça sera le tour des avions français du type Mirage qui feront l'objet d'un nouveau message et crédit spécial des Chambres fédérales, plus tard des places de tir et d'exercices des constructions et fortifications, des casernes et arsenaux.

Les taxes postales

La Suisse est certainement le seul pays du monde où les citoyens puissent voter sur les taxes postales. Ainsi l'augmentation a été repoussée en 1953. A l'exception des taxes postales pour l'étranger et des taxes téléphoniques, nous avons toujours le taux d'avant-guerre, ce qui cause de grands déficits dans les branches essentielles du service postal. Les P.T.T. ont depuis longtemps préparé une augmentation, mais le gouvernement fédéral a renvoyé le projet au Département des Postes et des Chemins de Fer, parce que ce projet n'aurait conduit qu'à une petite augmentation des recettes définitives. Et cela n'aurait quère valu les efforts politiques inévitables. L'intention des P.T.T., de faire traiter ce projet, par le Parlement au mois de mars, étant écartée, il faudra revenir à la charge et préparer un nouveau projet qui sera présenté aux Chambres au mois de juin. Quoi qu'il en soit, les Suisses auront très probablement à affranchir leurs envois postaux d'une façon un peu plus généreuse d'ici un an.

Hermann BOESCHENSTEIN.